



SwissLife

*Fondation collective  
Swiss Life  
pour le 2<sup>e</sup> pilier*

Rapport de gestion 2015

## *Sommaire*

3	Avant-propos de la présidente
4	Rapport annuel de la gérance
6	Informations sur le marché
8	Evolution des marchés financiers
12	Bilan
14	Compte d'exploitation
17	Annexe aux comptes annuels 2015
17	I Bases et organisation
19	II Membres actifs et bénéficiaires de rentes
20	III Mode de réalisation de l'objectif
20	IV Principes d'évaluation et de présentation des comptes, permanence
20	V Risques actuariels, couverture des risques, degré de couverture
24	VI Explications relatives aux placements et au résultat net des placements
27	VII Explications relatives à d'autres postes du bilan et du compte d'exploitation
28	VIII Prescriptions de l'autorité de surveillance
28	IX Autres informations relatives à la situation financière
28	X Evénements survenus après la clôture du bilan
29	Rapport de l'organe de révision
31	Impressum

## *Avant-propos de la présidente*

En tant que présidente de la Fondation collective Swiss Life pour le 2<sup>e</sup> pilier, je suis satisfaite des succès obtenus en 2015. La fondation a connu une croissance réjouissante durant l'exercice écoulé. Je profite de cette occasion pour remercier mes collègues du conseil de fondation ainsi que le comité de direction de Swiss Life pour la qualité du travail effectué l'année dernière.

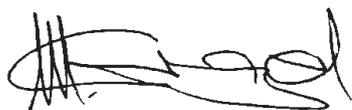
La fondation a connu une croissance considérable en 2015. Le nombre d'employeurs affiliés ainsi que le volume de primes et les versements uniques ont crû de façon significative. Cette forte demande représente cependant aussi un grand défi, tant pour Swiss Life que pour le conseil de fondation.

La décision de la Banque nationale suisse de supprimer l'arrimage du franc à l'euro a eu un effet immédiat sur l'économie et les marchés financiers. L'importante réévaluation du franc suisse et l'introduction d'intérêts négatifs également pour les institutions de prévoyance ont affecté le climat économique et compliqué les exportations. Elles ont eu aussi une influence négative sur les marchés des placements.

Au vu du ralentissement du développement économique, de la volatilité des marchés des capitaux et de la faiblesse des rendements à long terme des obligations, le résultat des placements de la fondation est réjouissant.

Aussi positif que ce résultat puisse être, des mesures s'imposent afin de maintenir la stabilité de la fondation à l'avenir. Par conséquent, le conseil de fondation a décidé d'abaisser le taux de conversion enveloppant et le taux de l'intérêt technique.

Afin de sécuriser à long terme le système de la prévoyance professionnelle, des réformes politiques font cependant cruellement défaut. En ce sens, nous suivons avec beaucoup d'intérêt les délibérations parlementaires sur la réforme Prévoyance vieillesse 2020. Nous espérons que toutes les parties impliquées parviendront à se mettre d'accord sur un projet consensuel. Quelques signes positifs vont déjà en ce sens.



Marianne Engel-Ducret  
Présidente du conseil de fondation



# Rapport annuel de la gérance

## Le conseil de fondation

Le 27 mai 2015, le conseil de fondation a tenu sa séance ordinaire. Il a traité les principaux points à l'ordre du jour, à savoir le rapport de gestion et les comptes annuels 2014, et les a approuvés à l'unanimité. Le conseil de fondation a eu l'honneur d'accueillir pour la première fois Jeannette Frey, et a décidé de sa nouvelle constitution. Marianne Engel-Ducret a été élue présidente et Gregor Stücheli vice-président pour le mandat du 1<sup>er</sup> juillet 2015 au 30 juin 2019. Gregor Stücheli assumera en même temps la fonction de délégué du conseil de fondation au sein du comité des placements.

Le taux de conversion enveloppant de 6,4% à l'âge de 65 ans est considéré comme trop élevé. Il entraîne des pertes sur les retraites devant être financées par les actifs. Un abaissement du taux de conversion est indispensable pour garantir la stabilité financière de la fondation à long terme. Le conseil de fondation a donc décidé de réduire ce taux à 6,0% entre 2017 et 2020, ce en quatre étapes régulières.

Lors de la séance d'automne du 29 octobre, l'instruction relative à l'entretien du système de contrôle interne (SCI) et le rapport sur l'environnement de contrôle ont été approuvés. Pour compléter la baisse susmentionnée du taux de conversion, le conseil de fondation s'est en outre prononcé en faveur d'une réduction du taux de l'intérêt technique de 2,5% à 2,25% au 1<sup>er</sup> janvier 2016.

## Le contexte légal

En 2015, le processus de réforme de la Prévoyance vieillesse 2020 a progressé.

Le Conseil des Etats s'est en effet penché sur le sujet. Il a suivi dans les grandes lignes le projet du Conseil fédéral tout en s'en écartant néanmoins sur quelques points essentiels.

A l'instar de celui du Conseil fédéral, le projet adopté par le Conseil des Etats met l'accent sur l'harmonisation de l'âge de la retraite, la retraite à la carte et le maintien du niveau des prestations. Selon le Conseil des Etats, l'abaissement du taux de conversion minimum LPP de 6,8% à 6,0% doit être compensé par un renforcement du processus d'épargne et un début plus précoce de la phase d'épargne dans la prévoyance professionnelle ainsi que par un financement pour la génération de transition. Contrairement au Conseil fédéral, le Conseil des Etats a renoncé à l'introduction d'un frein à l'endettement et à l'extension prévue de la prévoyance professionnelle au moyen de la baisse du seuil d'entrée. Concernant l'AVS, le Conseil des Etats s'est en outre prononcé en faveur d'une augmentation de 70 francs par mois des nouvelles rentes de vieillesse et d'un relèvement du plafond de la rente pour couple à 155% (jusqu'à présent 150%).

Les assurés et les assureurs peuvent se réjouir que le Conseil des Etats ait rejeté la proposition du Conseil fédéral d'augmenter la quote-part minimum de 90% à 92%.

La proposition du Conseil des Etats doit être discutée au Conseil national en 2016. Une votation populaire ne devrait pas avoir lieu avant 2017.

### **Le contexte économique**

Le ralentissement du développement économique et les faibles rendements à long terme des obligations ainsi que l'introduction de taux négatifs ont constitué de grands défis. En outre, les marchés des capitaux se sont avérés très volatils, ce qui a rendu une planification à long terme plus compliquée.

Malgré cet environnement économique difficile, la fondation a réussi à obtenir un résultat des placements réjouissant en 2015.

### **Marché des affaires**

Comme ces dernières années, la demande en solutions d'assurance reste solide. Le contexte économique défavorable a notamment eu pour conséquence que les petites et moyennes entreprises évaluent avec soin les risques qu'elles acceptent d'assumer.

Il est d'autant plus positif que la fondation ait atteint une croissance réjouissante et que le nombre d'employeurs affiliés ainsi que le volume de primes et les versements uniques aient pu croître de façon significative.

Malgré une baisse du taux de l'intérêt technique et du résultat des placements, compensée néanmoins par les nouveaux capitaux liés aux nombreuses nouvelles affiliations, le degré de couverture à la fin de l'année n'a que légèrement reculé.

Pour la gérante (Swiss Life SA)



Stephan Huwiler  
Responsable de la gestion des fondations



## *Informations sur le marché*

### **Contexte économique**

L'exercice sous revue a été marqué par la crise des réfugiés et les attentats de Paris. Ces tristes événements ont relégué au second plan les mesures d'économie des gouvernements du monde entier pour les prochaines années. Du point de vue suisse, 2015 aura été l'année où la Banque nationale a pris tout le monde de court, tant le large public que les experts, en décidant d'abolir le taux plancher.

Nos prévisions de l'évolution économique mondiale, transcrites dans les scénarios macroéconomiques à moyen terme, se sont clairement vérifiées. La contribution des pays émergents à la croissance du BIP mondial s'est fortement réduite tandis que les économies développées ont affiché de solides taux de croissance. De nombreux pays émergents ont souffert des faibles prix des matières premières et ont vu dans le même temps les problèmes politiques s'aggraver.

Les Etats-Unis, les principaux pays de la zone euro, le Royaume-Uni et le Japon afficheront sur l'ensemble de 2015 une croissance économique moyenne supérieure au potentiel et donc au taux hors inflation, avant tout grâce à une politique monétaire encore très conciliante. Aux Etats-Unis, le premier relèvement de taux opéré par la Fed en fin d'année a été anticipé par les marchés. La réévaluation massive du dollar qui en a résulté s'est répercutée sur les chiffres de l'économie globale. Le secteur manufacturier a montré des signes évidents d'un ralentissement de la croissance, d'autant que le fort recul des prix de l'énergie met les entreprises du secteur encore un peu plus sous pression.

La croissance économique de la zone euro s'est consolidée, soutenue par la BCE et l'euro faible. Le regain de pouvoir d'achat engendré par la hausse de l'emploi et les faibles prix de l'énergie a en grande partie profité aux dépenses des ménages. Tout comme aux Etats-Unis, c'est surtout le secteur des services qui en a bénéficié, tandis que la création de valeur dans l'industrie manufacturière est restée inférieure aux attentes. L'économie suisse a surmonté le franc fort mieux que beaucoup ne le pensaient. La récession technique a pu être évitée, même si la croissance du PIB a été négative au premier trimestre et stagnante au troisième.

La tendance au prix bas du pétrole a perduré durant l'exercice sous revue, déclenchant des révisions dans les prévisions d'inflation. Le prix du baril de brut a perdu près de 45% en 2015. Or l'OPEP ne s'est toujours pas montrée disposée à réduire la production, engendrant un nouveau recul des taux d'inflation dans le monde. Il convient toutefois de souligner que le taux d'inflation sous-jacente, hors composants volatils comme l'énergie et les denrées alimentaires, a étonnamment bien résisté. Notre calcul de l'inflation sous-jacente dans 38 pays montre une nette hausse du taux depuis le début de l'année 2015.

### Monde: taux d'inflation sous-jacente

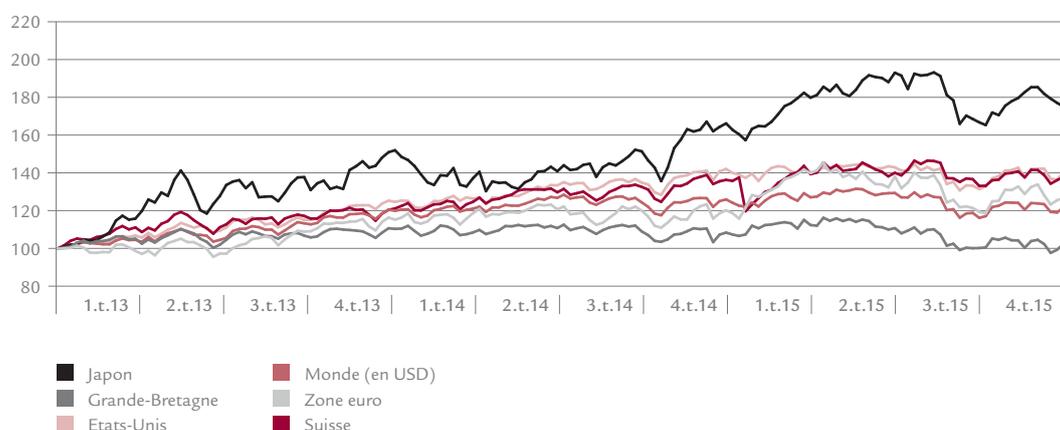
(évolution annuelle en %)



## *Evolution des marchés financiers*

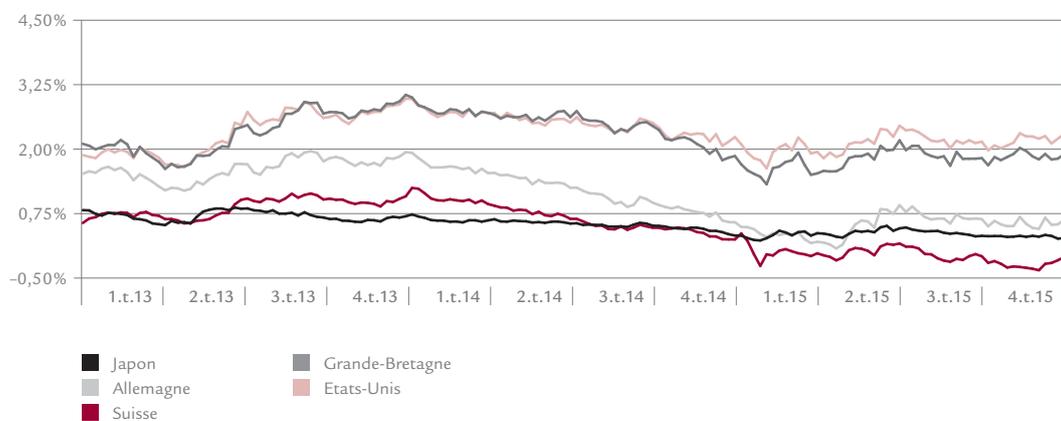
### **Actions**

L'orientation donnée par les banques centrales à leur politique monétaire et les attentes des acteurs du marché envers les futurs jalons ressortent clairement de la performance réalisée par les principaux indices d'action durant l'année sous revue. Les potentielles hausses de taux directeurs et les devises fortes ont nui à l'indice anglo-saxon. Le S&P 500 tout comme le FTSE 100 ont terminé dans le rouge, tandis que le SMI s'est remis avec une étonnante rapidité du choc engendré par l'abolition du cours plancher. Tous les indices ont connu une correction en juin, en octobre et en décembre 2015. La question du Grexit, l'inquiétude au sujet de l'économie chinoise et l'effondrement du prix du pétrole n'ont cessé de réduire la propension au risque des investisseurs, induisant une volatilité accrue tout au long de l'année.



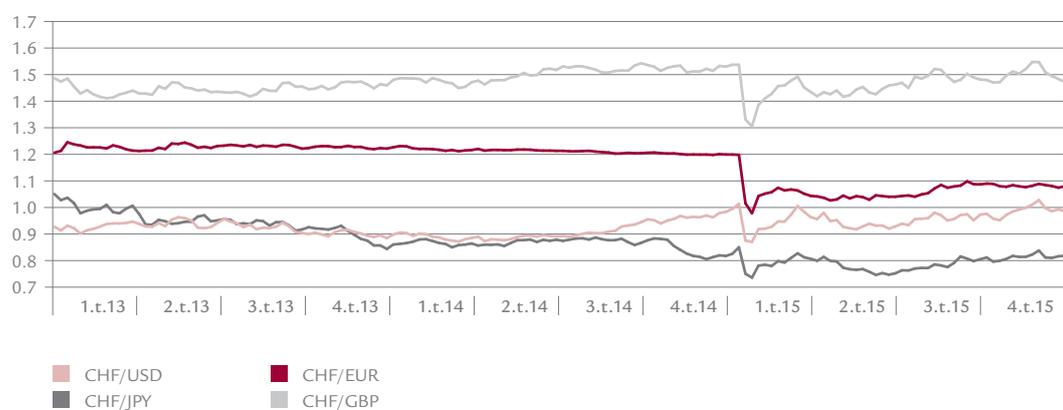
## Taux d'intérêt

Pour une fois, l'année aura été marquée par une hausse modérée des taux à long terme sur les emprunts d'Etat, bien qu'avec une volatilité accrue en cours d'année. A l'exception, sans grande surprise, des rendements sur les obligations d'Etat de la Confédération à 10 ans, qui se sont retrouvés en terrain négatif une grande partie de l'année. La rémunération des obligations d'Etat japonaises à 10 ans était elle aussi plus basse en fin d'année qu'en début. L'annonce par la BCE en mars du programme QE a entraîné un recul des rendements sur les obligations d'Etat allemandes, suivi d'une nette hausse jusqu'en juin.



## Devises

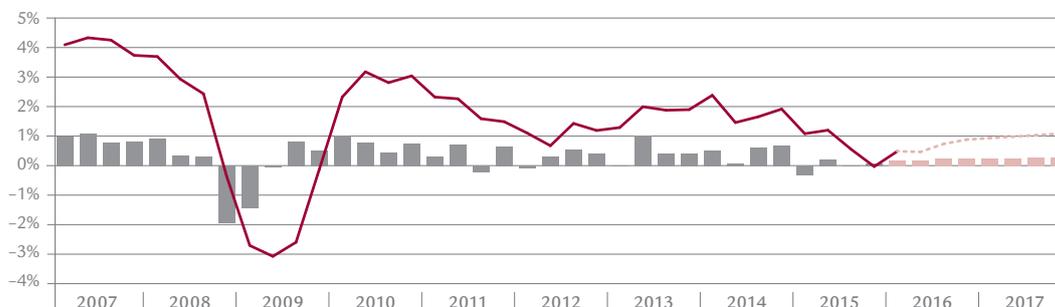
Seuls le dollar et le yen sont parvenus à s'apprécier cette année face au franc suisse. Après la décision de la BNS d'abolir le taux plancher par rapport à l'euro, l'attention des marchés s'est dans un premier temps concentrée sur cette paire de devises, qui a oscillé dans une fourchette assez serrée de 1,08-1,10 dès septembre 2015. La nette appréciation de la livre par rapport au franc jusqu'à début décembre a bien moins fait parler. Grâce au discours accommodant de la Bank of England, la livre s'est cependant nettement dépréciée jusqu'à la fin de l'année.



## Perspectives

Au début de l'année 2016, les craintes concernant la dynamique de croissance en Chine ont été ravivées. Le nouveau recul de l'indice des directeurs d'achat, déjà inférieur au seuil des 50 points, a déclenché des corrections sur les marchés. Le ralentissement de la croissance dans l'Empire du Milieu va se poursuivre. Aux Etats-Unis aussi, l'indice des directeurs d'achat ISM pour le secteur manufacturier a continué sa baisse. En 2016, la croissance du PIB atteindra un niveau similaire à celui de 2015. La contribution des dépenses publiques devrait s'accroître du fait des élections présidentielles et du dispositif de sécurité renforcé. Le cycle de hausse des taux prudemment initié par la Fed n'affaiblira pas notablement la conjoncture. Pour les pays de la zone euro également, on peut s'attendre à un rythme de croissance identique à celui des trimestres précédents. La politique monétaire restera accommodante et la reprise sur le marché de l'emploi va se poursuivre. Par rapport au consensus, notre prévision de croissance 2016 pour la Suisse est extrêmement prudente. Avec un taux de variation annuel moyen de 0,7%, nous ne voyons pour ainsi dire pas d'accélération de la dynamique conjoncturelle sur une base trimestrielle. Les 18 derniers mois ont clairement mis en évidence la forte corrélation entre inflation et prix de l'énergie. Si les prix du brut se stabilisent au niveau actuel, un fort effet de base entraînera au final une hausse du taux d'inflation général dans le monde entier.

Croissance du PIB en Suisse et prévisions



■ Suisse, croissance du PIB, glissement annuel en %, avec prévision  
 ■ Suisse, croissance du PIB, glissement trimestriel en %, avec prévision

# Bilan

## Bilan au 31 décembre

En CHF

	Annexe	31.12.2015	31.12.2014
<b>ACTIFS</b>			
Liquidités		19 537 828	5 298 137
Créances envers les assureurs précédents	VI.3	13 825	7 867
Autres créances		52 040	6 716
Créances envers les sociétés de l'employeur		5 756 107	5 156 063
<b>TOTAL LIQUIDITÉS, CRÉANCES, PRÊTS</b>		<b>25 359 800</b>	<b>10 468 783</b>
Titres	VI.3	329 612 978	246 422 045
<b>TOTAL TITRES</b>		<b>329 612 978</b>	<b>246 422 045</b>
<b>TOTAL PLACEMENTS</b>		<b>354 972 778</b>	<b>256 890 828</b>
<b>TOTAL ACTIFS</b>		<b>354 972 778</b>	<b>256 890 828</b>

## Bilan au 31 décembre

En CHF

	Annexe	31.12.2015	31.12.2014
<b>PASSIFS</b>			
Prestations non encore payées		4 548 891	1 427 357
Engagements envers Swiss Life SA		993 496	96 855
Autres engagements		1 181 803	943 437
<b>TOTAL ENGAGEMENTS</b>		<b>6 724 190</b>	<b>2 467 649</b>
Compte de régularisation passif	VII.1	24 295 331	5 076 991
<b>TOTAL COMPTE DE RÉGULARISATION PASSIF</b>		<b>24 295 331</b>	<b>5 076 991</b>
Réserve de contributions de l'employeur sans renonciation à l'utilisation des oeuvres de prévoyance	VI.7	2 000 750	1 834 158
<b>TOTAL RÉSERVES DE CONTRIBUTIONS DE L'EMPLOYEUR ŒUVRES DE PRÉVOYANCE</b>		<b>2 000 750</b>	<b>1 834 158</b>
Capitaux de prévoyance de membres actifs	V.2	285 358 815	210 460 083
Réserve mathématique des bénéficiaires de rentes	V.2.1	24 042 601	17 844 200
Provision pour l'espérance de vie		601 100	356 900
Provision pour pertes sur les retraites		2 093 300	1 334 107
<b>TOTAL CAPITAUX DE PRÉVOYANCE ET PROVISIONS TECHNIQUES DES ŒUVRES DE PRÉVOYANCE</b>		<b>312 095 816</b>	<b>229 995 290</b>
Fonds libres des oeuvres de prévoyance	V.10	2 224 989	2 509 676
<b>- TOTAL FONDS LIBRES DES ŒUVRES DE PRÉVOYANCE</b>		<b>2 224 989</b>	<b>2 509 676</b>
Réserves de fluctuation de valeurs	VI.2	7 631 703	15 007 064
<b>TOTAL RÉSERVES DE FLUCTUATION DE VALEURS</b>		<b>7 631 703</b>	<b>15 007 064</b>
Capital de la fondation		-	100 000
Report de l'exercice précédent		-	-100 000
Excédent lié aux produits et aux charges		-	-
<b>TOTAL CAPITAL DE LA FONDATION, FONDS LIBRES (+) / DÉCOUVERT (-)</b>		<b>-</b>	<b>-</b>
<b>TOTAL PASSIFS</b>		<b>354 972 778</b>	<b>256 890 828</b>

# Compte d'exploitation

## Compte d'exploitation

En CHF

	Annexe	31.12.2015	31.12.2014
<b>COTISATIONS ET VERSEMENTS ORDINAIRES ET AUTRES</b>			
Cotisations des salariés		13 887 591	11 084 137
Cotisations de l'employeur		16 583 938	12 957 481
Utilisation des fonds libres des œuvres de prévoyance pour le paiement des cotisations		-24 065	-23 175
Utilisation de la réserve de contributions de l'employeur pour le paiement des cotisations	VI.7	-280 982	-169 496
<b>TOTAL COTISATIONS</b>		<b>30 166 482</b>	<b>23 848 947</b>
Versements uniques et sommes de rachat		4 893 331	5 101 799
Versements à la réserve mathématiques des bénéficiaires de rente de la part des assureurs précédents		226 166	864 754
Versements aux réserves pour cas d'invalidité de la part des assureurs précédents		630 873	38 149
Versements aux réserves de contributions de l'employeur	VI.7	444 315	733 468
Subsides versés par le fonds de garantie		272 999	133 910
<b>TOTAL COTISATIONS ET VERSEMENTS ORDINAIRES ET AUTRES</b>		<b>36 634 166</b>	<b>30 721 027</b>
<b>PRESTATIONS D'ENTRÉE</b>			
Versements de libre passage		85 475 320	51 581 251
Versements dans les fonds libres des œuvres de prévoyance en cas de reprise de contrat	VI.10	754 654	616 446
Remboursements des versements anticipés EPL/divorce		127 690	439 478
<b>TOTAL PRESTATIONS D'ENTRÉE</b>		<b>86 357 664</b>	<b>52 637 175</b>
<b>TOTAL APPORTS PROVENANT DE COTISATIONS ET DE PRESTATIONS D'ENTRÉE</b>		<b>122 991 830</b>	<b>83 358 202</b>
<b>PRESTATIONS RÉGLEMENTAIRES</b>			
Rentes de vieillesse		-1 271 654	-877 618
Rentes de conjoint		-51 998	-51 998
Rentes pour enfants de personne retraitée		-12 927	-
Rentes d'invalidité par Swiss Life SA		-180 054	-120 805
Prestations en capital à la retraite		-7 856 613	-3 851 690
Prestations en capital en cas de décès		-1 788	-
Prestations en capital en cas de décès et d'invalidité par Swiss Life SA		-271 207	-
<b>TOTAL PRESTATIONS RÉGLEMENTAIRES</b>		<b>-9 646 241</b>	<b>-4 902 111</b>
<b>PRESTATIONS DE SORTIE</b>			
Prestations de libre passage en cas de la sortie		-24 125 830	-17 469 421
Prestations de libre passage en cas de dissolution de contrats		-5 493 043	-4 140 119
Versements anticipés pour EPL/divorce		-2 281 436	-1 474 479
Report Fonds libres des œuvres de prévoyance en cas de dissolution de contrats	VI.10	-168 589	-86 530
Report Réserve de contributions de l'employeur en cas de dissolution de contrat	VI.7	-	-8 016
<b>TOTAL PRESTATIONS DE SORTIE</b>		<b>-32 068 898</b>	<b>-23 178 565</b>
<b>TOTAL DÉPENSES POUR PRESTATIONS ET VERSEMENTS ANTICIPÉS</b>		<b>-41 715 139</b>	<b>-28 080 676</b>

## Compte d'exploitation

En CHF

	Annexe	31.12.2015	31.12.2014
<b>DISSOLUTION/CONSTITUTION DE CAPITAUX DE PRÉVOYANCE, PROVISIONS TECHNIQUES ET RÉSERVES DE CONTRIBUTIONS</b>			
Dissolution du capital de prévoyance des actifs		44 748 900	28 885 894
Constitution du capital de prévoyance des actifs	V.2	-115 398 949	-73 843 226
Constitution de la réserve mathématique des bénéficiaires de rentes	V.2.1	-6 198 401	-4 869 050
Constitution des provisions techniques	V.4 + V.5	-1 003 393	-401 674
Rémunération capital de prévoyance	V.2	-4 248 683	-3 228 689
Dissolution des fonds libres des œuvres de prévoyance	V.10	1 056 704	-635 157
Constitution des fonds libres des œuvres de prévoyance	V.10	-768 150	159 741
Dissolution des réserves de contributions de l'employeur	VI.7	280 982	177 512
Constitution réserves de contributions de l'employeur	VI.7	-444 315	-733 468
<b>TOTAL DISSOLUTION/CONSTITUTION DE CAPITAUX</b>		<b>-81 975 305</b>	<b>-54 488 117</b>
<b>PRODUITS DES PRESTATIONS D'ASSURANCE</b>			
Rentes d'invalidité de Swiss Life SA		180 054	120 805
Prestations en capital en cas de décès et d'invalidité		276 049	63 176
Exonération des cotisations de la prime d'épargne		235 548	172 657
Exonération des cotisations de la prime de risque		11 041	12 143
Exonération des cotisations de la prime pour frais de gestion		18 991	16 006
Parts aux bénéfices d'assurance		353 694	226 038
<b>TOTAL PRODUITS DE PRESTATIONS D'ASSURANCE</b>		<b>1 075 377</b>	<b>610 825</b>
<b>CHARGES D'ASSURANCE</b>			
Prime de renchérissement		-138 447	-110 436
Prime de risque		-4 742 369	-3 730 136
Prime pour frais de gestion	VII.3	-1 884 126	-1 487 913
Versement à la réserve pour cas d'invalidité à Swiss Life SA		-630 873	-38 149
Cotisations au Fonds de garantie		-118 552	-94 000
Utilisation des apports du Fonds de garantie		-161 264	-133 910
<b>TOTAL CHARGES D'ASSURANCE</b>		<b>-7 675 631</b>	<b>-5 594 544</b>
<b>RÉSULTAT NET DE LA PARTIE ASSURANCE</b>		<b>-7 298 868</b>	<b>-4 194 310</b>
(Total apports, dépenses, Total dissolution/constitution de capitaux, Total produits et charges d'assurance)			
<b>PRODUITS DES LIQUIDITÉS ET PRÊTS</b>			
Produits de la fortune sur liquidités et compte courant Swiss Life SA		19 463	5 778
Intérêts sur les créances du compte courant envers des sociétés de l'employeur		87 765	97 199
Produits des intérêts sur prestations		92 171	44 377
<b>PRODUITS DES TITRES</b>			
Produits des titres	VI.5	1 969 200	16 630 384
<b>TOTAL PRODUITS DE LA FORTUNE</b>		<b>2 168 599</b>	<b>16 777 738</b>

## Compte d'exploitation

En CHF

	Annexe	31.12.2015	31.12.2014
<b>CHARGES DE LA FORTUNE LIÉES AUX ENGAGEMENTS</b>			
Charges d'intérêts pour le compte de paiement des cotisations		-7 297	-18 331
Charges d'intérêts pour engagements envers des banques et assurances		-20 428	-6
Charges d'intérêts pour les fonds libres des œuvres de prévoyance	VI.10	-3 867	-15 537
Charges d'intérêts de la réserve de contributions de l'employeur	VI.7	-3 259	-10 310
Charges d'intérêts sur des prestations		-135 968	-127 453
<b>TOTAL CHARGES DE LA FORTUNE LIÉES AUX ENGAGEMENTS</b>		<b>-170 819</b>	<b>-171 637</b>
<b>CHARGES ADMINISTRATIVES DES PLACEMENTS</b>			
	VI.6	-1 574 133	-1 081 911
<b>TOTAL RÉSULTAT NET DES PLACEMENTS</b>		<b>423 647</b>	<b>15 524 190</b>
<b>AUTRES PRODUITS</b>			
Produits des prestations de service apportées EPL, commissions		81 420	89 150
Autres produits		101 440	62 490
<b>TOTAL AUTRES PRODUITS</b>		<b>182 860</b>	<b>151 640</b>
<b>CHARGES ADMINISTRATIVES</b>			
Charges administratives		-616 719	-488 158
Organe de révision et expert en matière de prévoyance professionnelle		-52 280	-70 189
Autorités de surveillance		-14 000	-14 000
<b>TOTAL CHARGES ADMINISTRATIVES</b>		<b>-682 999</b>	<b>-572 347</b>
<b>RÉSULTAT NET AUTRES CHARGES/PRODUITS</b>		<b>-500 139</b>	<b>-420 707</b>
<b>EXCÉDENT LIÉ AUX PRODUITS AVANT CONSTITUTION DES RÉSERVES DE FLUCTUATION DE VALEURS</b>		<b>-7 375 360</b>	<b>10 909 172</b>
<b>DISSOLUTION/CONSTITUTION DES RÉSERVES DE FLUCTUATION DE VALEURS</b>			
Dissolution des réserves de fluctuation de valeurs	VI.2	7 375 360	-
Constitution des réserves de fluctuation de valeurs	VI.2	-	-10 909 172
<b>TOTAL DISSOLUTION/CONSTITUTION RÉSERVES DE FLUCTUATION DE VALEURS</b>		<b>7 375 360</b>	<b>-10 909 172</b>
<b>EXCÉDENT LIÉ AUX PRODUITS ET AUX CHARGES</b>		<b>0</b>	<b>0</b>

# *Annexe aux comptes annuels 2015*

## *I Bases et organisation*

### **I.1 Forme juridique et but**

La Fondation collective Swiss Life pour le 2<sup>e</sup> pilier est une institution de prévoyance enregistrée au sens des art. 80 ss CC, 331 CO et 48 al. 2 LPP. Elle a pour but, dans le cadre de la LPP et des dispositions d'exécution y relatives, de gérer la prévoyance professionnelle en faveur des employeurs et des salariés des entreprises affiliées aux fondations et ayant leur siège ou un établissement stable en Suisse, ainsi que des membres de leur famille et de leurs survivants, en vue de couvrir les conséquences économiques de la vieillesse, du décès ou de l'invalidité. La fondation peut aussi étendre la prévoyance au-delà des prestations minimales légales ou octroyer une couverture dans le domaine subobligatoire seulement, y compris des prestations de soutien dans des cas d'urgence tels que la maladie, l'accident, l'invalidité ou le chômage.

### **I.2 Enregistrement LPP et fonds de garantie**

Les activités de la Fondation collective Swiss Life pour le 2<sup>e</sup> pilier s'étendent à l'ensemble de la Suisse. Ladite fondation est enregistrée au sens des dispositions de la LPP (registre n° ZH 1442).

### **I.3 Indication de l'acte et des règlements**

La Fondation collective Swiss Life pour le 2<sup>e</sup> pilier a été instaurée en tant que fondation par acte authentique le 17 mars 2010.

Le conseil de fondation édicte un ou plusieurs règlements de prévoyance relatifs à la réalisation du but de la fondation, notamment à la nature et à l'ampleur des prestations de prévoyance, au financement des œuvres de prévoyance et aux rapports entre les employeurs, les personnes assurées et les destinataires. Le conseil de fondation peut modifier ou abroger les règlements à tout moment, à condition que les droits acquis des destinataires soient garantis, notamment lorsque les lois, les ordonnances ou les décisions de hautes instances juridiques exigent une modification.

Tout employeur affilié est tenu de constituer une commission de gestion. Cette dernière veille à la bonne gestion de l'œuvre de prévoyance de l'employeur affilié à la fondation, conformément aux dispositions de l'acte de fondation. Les obligations de la commission de gestion sont définies dans un règlement particulier. La commission de gestion ne peut pas représenter la fondation à l'extérieur.

Règlement de la Fondation	
	Date
Acte constitutif	17.03.2010
Règlement relatif aux placements	01.11.2014
Règlement d'organisation	01.07.2011
Règlement relatif aux élections des représentants des salariés et des employeurs au conseil de fondation	01.01.2011
Règlement relatif à la détermination des provisions et des réserves	16.12.2013
Règlement de la prévoyance	
	Date
Règlement de la commission de gestion avec entrée en vigueur du contrat d'affiliation	
Règlement relatif aux frais	01.01.2013
Règlement de prévoyance	01.01.2013

#### I.4 Organe de gestion/droit de signature

La fondation se compose d'un conseil de fondation, de commissions de gestion et d'un organe de contrôle. L'organe suprême est le conseil de fondation, composé de quatre membres au moins, désignés pour moitié par les salariés et pour moitié par les employeurs. Le conseil de fondation représente la fondation à l'extérieur et désigne les personnes la représentant juridiquement. Les membres du conseil de fondation signent collectivement à deux. Les commissions de gestion ne disposent d'aucun pouvoir de représentation à l'extérieur.

Au niveau de l'œuvre de prévoyance, la gestion paritaire prescrite par la LPP est garantie par les obligations contractuelles concernant l'exécution des dispositions légales, que l'entreprise s'engage à respecter en s'affiliant.

Le conseil de fondation a délégué l'administration et la gestion des affaires à Swiss Life SA. La gestion de fortune a été confiée à Swiss Life Asset Management SA, Zurich.

##### Membres du conseil de fondation

###### Représentants des salariés

Marianne Engel-Ducret, présidente, L. Oppliger Söhne AG, Neuenegg  
 Jeannette Frey, Neumarkt 17 AG, Zurich (à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2015)

###### Représentants de l'employeur

Gregor Stücheli, vice-président, Inventx SA, Coire  
 Jörg Schüpbach, Lambda Dämmtechnik SA, Berne

###### Durée du mandat

du 1<sup>er</sup> juillet 2015 au 30 juin 2019

##### Droit de signature

La présidente et le vice-président du conseil de fondation engagent la fondation en signant collectivement à deux. La gérante, Swiss Life SA, est autorisée à accorder le droit de signature collective à d'autres personnes pour permettre la gestion des affaires courantes de la fondation.

##### Gérante

Swiss Life SA, Zurich, représentée par Stephan Huwiler

**Siège de la fondation**

General-Guisan-Quai 40, 8002 Zurich

**I.5 Experts, organe de révision, autorité de surveillance****Expert en matière de prévoyance professionnelle**

Libera SA, Zurich

**Organe de révision**

PricewaterhouseCoopers SA, Zurich

**Autorité de surveillance**

Service de surveillance des fondations et des institutions de prévoyance du canton de Zurich (BVS), Zurich

**I.6 Employeurs affiliés**

Au 31 décembre 2015, 878 contrats d'affiliation étaient en vigueur (contre 613 l'année précédente), 48 contrats ayant été dissous et 313 conclus au cours de l'exercice sous revue.

*II Membres actifs et bénéficiaires de rentes*

	31.12.2015	31.12.2014
Nombre de membres actifs au 01.01.	3 115	2 382
Augmentation	1 895	1 570
Diminution	-1 047	-837
<b>ETAT AU 31.12.</b>	<b>3 963</b>	<b>3 115</b>
Nombre de bénéficiaires de rentes de vieillesse au 01.01.	66	51
Augmentation	16	15
Diminution	-	-
<b>ETAT AU 31.12.</b>	<b>82</b>	<b>66</b>
Nombre de bénéficiaires de rentes de survivants au 01.01.	5	5
Augmentation	2	-
Diminution	-	-
<b>ETAT AU 31.12.</b>	<b>7</b>	<b>5</b>
Nombre de bénéficiaires de rentes d'invalidité au 01.01.	49	46
Augmentation	42	23
Diminution	-31	-20
<b>ETAT AU 31.12.</b>	<b>60</b>	<b>49</b>

### *III Mode de réalisation de l'objectif*

L'affiliation à la fondation repose sur la conclusion d'un contrat d'affiliation entre l'employeur et la fondation. Ce contrat stipule également les obligations liant les parties, qui découlent des prescriptions de la LPP.

La fondation a réassuré les risques actuariels auprès de Swiss Life SA.

### *IV Principes d'évaluation et de présentation des comptes, permanence*

Les comptes annuels donnent une image fidèle de la situation financière au sens de la législation et de la norme Swiss GAAP RPC 26.

#### **Généralités**

Les actifs sont inscrits au bilan à leur valeur actuelle, des amortissements et corrections de valeur appropriés étant effectués.

#### **Monnaies étrangères**

La fondation ne détient pas d'actifs directs en monnaies étrangères. Les obligations en monnaies étrangères et les actions étrangères sont détenues indirectement sous la forme de placements collectifs dont l'évaluation est effectuée en francs suisses par les prestataires desdits placements collectifs.

#### **Titres**

L'évaluation est réalisée à la valeur du marché.

### *V Risques actuariels, couverture des risques, degré de couverture*

#### **V.1 Nature de la couverture des risques**

Les risques décès et invalidité sont entièrement assurés par Swiss Life SA.

## V.2 Evolution et rémunération du capital de prévoyance

En CHF

	2015	2014
<b>ETAT DU CAPITAL DE PRÉVOYANCE DES ACTIFS AU 01.01.</b>	<b>210 460 083</b>	<b>159 971 457</b>
Bonifications de vieillesse	24 227 404	19 036 618
Sommes de rachat	4 893 331	5 101 799
Prestations d'entrée PLP	85 475 320	51 581 251
Constitution du capital de prévoyance à partir des fonds libres	675 204	49 861
Intérêt versé sur le capital de prévoyance	4 248 683	3 228 689
Remboursement EPL / divorce	127 690	439 478
<b>TOTAL AUGMENTATIONS</b>	<b>119 647 632</b>	<b>79 437 696</b>
Versements anticipés EPL/divorce	2 281 436	1 474 479
Prestations en capital en cas de retraite	7 856 613	3 851 690
Prestations en capital en cas de décès	1 788	-
Dissolution des prestations non encore payées	33 309	-2 365 780
Versements à la réserve mathématique Bénéficiaires d'une rente de vieillesse	5 145 723	4 379 317
Prestations de libre passage en cas de dissolution de contrats	5 493 043	4 140 119
Prestations de libre passage en cas de sortie PLP	23 936 988	17 469 245
<b>TOTAL DIMINUTIONS</b>	<b>44 748 900</b>	<b>28 949 070</b>
<b>ETAT DU CAPITAL DE PRÉVOYANCE DES ACTIFS AU 31.12.</b>	<b>285 358 815</b>	<b>210 460 083</b>

### V.2.1 Evolution du capital de prévoyance des bénéficiaires de rentes

En CHF

	2015	2014
<b>ETAT DU CAPITAL DE PRÉVOYANCE DES BÉNÉFICIAIRES DE RENTES AU 01.01.</b>	<b>17 844 200</b>	<b>12 975 149</b>
Augmentation par reprise de contrat	226 166	-
Augmentation due aux mises en retraite	5 145 723	4 869 051
Augmentation due à l'adaptation du taux technique 2,25%	826 512	-
<b>TOTAL AUGMENTATIONS</b>	<b>6 198 400</b>	<b>4 869 051</b>
Diminution mutation de l'année précédente	-	-
<b>TOTAL DIMINUTIONS</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>ETAT DU CAPITAL DE PRÉVOYANCE DES BÉNÉFICIAIRES DE RENTES AU 31.12.</b>	<b>24 042 600</b>	<b>17 844 200</b>

### V.3 Evolution de l'avoir de vieillesse LPP

En CHF

	2015	2014
Avoir de vieillesse LPP au 31.12.	158 278 627	120 839 542

### V.4 Evolution de la provision pour l'espérance de vie

En CHF

	2015	2014
<b>ETAT DE LA PROVISION POUR L'ESPÉRANCE DE VIE AU 01.01.</b>	<b>356 900</b>	<b>194 627</b>
Augmentation	244 200	162 273
<b>TOTAL AUGMENTATIONS</b>	<b>244 200</b>	<b>162 273</b>
Diminution	-	-
<b>TOTAL DIMINUTIONS</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>ETAT DE LA PROVISION POUR L'ESPÉRANCE DE VIE AU 31.12.</b>	<b>601 100</b>	<b>356 900</b>

## V.5 Evolution de la provision pour pertes sur les retraites

En CHF

	2015	2014
<b>ETAT DES PERTES SUR LES RETRAITES AU 01.01.</b>	<b>1 334 107</b>	1 094 705
Augmentation	759 193	239 402
<b>TOTAL AUGMENTATIONS</b>	<b>759 193</b>	239 402
Diminution	-	-
<b>TOTAL DIMINUTIONS</b>	<b>-</b>	-
<b>EVOLUTION DE LA PROVISION POUR PERTES SUR LES RETRAITES</b>	<b>2 093 300,00</b>	1 334 107

## V.6 Explication relative aux actifs et aux passifs résultant de contrats d'assurance

En CHF

	31.12.2015	31.12.2014
<b>RÉSERVE MATHÉMATIQUE DES BÉNÉFICIAIRES DE RENTES D'INVALIDITÉ AU 01.01.</b>	<b>3 229 726</b>	2 898 102
Augmentation	1 016 022	402 314
Diminution	135 739	70 690
<b>ETAT AU 31.12.</b>	<b>4 110 009</b>	3 229 726

## V.7 Résultat de la dernière expertise actuarielle

Dans son rapport, l'expert en prévoyance professionnelle constate les points suivants:

- au 31 décembre 2013, le degré de couverture selon l'art. 44 OPP 2 était de 102,40%;
- les provisions techniques sont conformes au règlement sur les provisions techniques et les réserves de fluctuation;
- les réserves de fluctuation n'ont pas pu être alimentées conformément à l'objectif fixé;
- le taux de référence technique selon DTA 4 pour les états financiers 2013 est de 3% et donc supérieur au taux d'intérêt technique de la fondation;
- selon l'évaluation des risques détaillée effectuée, le risque concernant la stabilité financière de la fondation est faible à moyen;
- la Fondation collective Swiss Life pour le 2<sup>e</sup> pilier présentait suffisamment de sécurité au 31 décembre 2013 pour remplir ses engagements actuariels. Elle répond ainsi aux dispositions de l'art. 52e al. 1 LPP.

## V.8 Bases techniques et autres hypothèses significatives sur le plan actuariel

C'est le tarif d'assurance vie collective de Swiss Life SA, tel qu'il a été approuvé par l'autorité de surveillance des assurances, qui est appliqué pour les bénéficiaires de rentes de risque couverts dans le cadre des contrats d'assurance conclus avec Swiss Life SA. Les bases tarifaires LPP 2010 avec un taux d'intérêt technique de 2,25% (exercice précédent: 2,5%) sont appliquées aux bénéficiaires de rentes de vieillesse et de rentes de survivants après l'âge terme. Les avoirs de vieillesse obligatoires ont été rémunérés au taux d'intérêt minimal LPP de 1,75% en 2015; les avoirs de vieillesse surobligatoires ont été également rémunérés à 1,75%.

## V.9 Degré de couverture

Le degré de couverture est le rapport entre la fortune disponible et le capital de prévoyance nécessaire.

En CHF

	31.12.2015	31.12.2014
<b>VALEURS COMPTABLES</b>		
Actifs selon bilan au 31.12.	354 972 778	256 890 828
– Prestations non encore payées	-4 548 891	
– Autres engagements	-1 181 803	
Engagements envers Swiss Life SA	-993 496	
– Compte de régularisation passif	-24 295 331	
Réserves de contributions de l'employeur des oeuvres de prévoyance	-2 000 750	
– Fonds libres des oeuvres de prévoyance	-2 224 989	
Actifs résultant de contrats d'assurance	4 110 009	
	-31 135 250	-8 658 748
<b>TOTAL FORTUNE DE PRÉVOYANCE</b>	<b>323 837 528</b>	<b>248 232 080</b>
Capitaux de prévoyance des assurés actifs	285 358 815	
– Réserve mathématique des bénéficiaires de rentes	24 042 601	
– Provision pour risque de longévité	601 100	
– Provision pour pertes sur les retraites	2 093 300	
Passifs résultant de contrats d'assurance	4 110 009	
	316 205 825	233 225 016
<b>TOTAL CAPITAL DE PRÉVOYANCE</b>	<b>316 205 825</b>	<b>233 225 016</b>
Réserve de fluctuation de valeurs disponible	15 007 064	4 097 892
<b>TOTAL DISSOLUTION/CONSTITUTION DES RÉSERVES DE FLUCTUATION DE VALEURS 31.12.</b>	<b>-7 375 360</b>	<b>10 909 172</b>
<b>RÉSERVES DE FLUCTUATION DE VALEURS AU 31.12.</b>	<b>7 631 703</b>	<b>15 007 064</b>
<b>DÉGRÉ DE COUVERTURE AU 31.12.</b>	<b>102,41%</b>	<b>106,43%</b>
Les actifs et les passifs résultant de contrats d'assurance ont été intégrés dans le calcul du degré de couverture		

## V.10 Evolution des fonds libres (au niveau des oeuvres de prévoyance)

En CHF

	2015	2014
<b>ETAT DES FONDS LIBRES AU 01.01.</b>	<b>2 509 676</b>	<b>2 018 723</b>
Versements en cas de reprise de contrat	754 417	616 446
Versements actions Swiss Life en cas de reprise de contrat	237	-
Résultat des actions Swiss Life	13 497	18 711
Intérêts des fonds libres	3 867	15 537
<b>TOTAL AUGMENTATIONS</b>	<b>772 018</b>	<b>650 694</b>
Dissolution par perte latente Actions Swiss Life	5	-
Utilisation pour la dissolution de contrat	168 589	86 529
Utilisation pour l'augmentation de prestations	188 842	-
Utilisation pour la constitution d'avoirs de vieillesse	675 204	50 037
Utilisation pour le paiement des cotisations	24 065	23 175
<b>TOTAL DIMINUTIONS</b>	<b>1 056 705</b>	<b>159 741</b>
<b>ETAT DES FONDS LIBRES AU 31.12.</b>	<b>2 224 989</b>	<b>2 509 676</b>

Les fonds disponibles (au niveau des œuvres de prévoyance) ont été rémunérés au taux de 0,75% en 2014 (année précédente: 0,75%).

#### **V.11 Résultat 2015, excédents liés aux risques et aux frais**

Les excédents résultant des contrats d'assurance conclus avec Swiss Life SA sont portés au crédit de la fondation et utilisés conformément aux dispositions relatives à la participation aux excédents.

## *VI Explications relatives aux placements et au résultat net des placements*

### **VI.1 Organisation des activités de placement**

Les principes de placement – qui comprennent les objectifs, la stratégie et les directives de placement – sont définis dans le règlement relatif aux placements, en vigueur depuis le 1<sup>er</sup> novembre 2014. Les placements effectués pour le compte de la fondation sont conformes aux dispositions de la LPP et aux prescriptions de l'OPP 2.

Les œuvres de prévoyance affiliées sont indépendantes les unes des autres et tiennent une comptabilité séparée. Les actifs sont placés collectivement au niveau de la fondation. A cet effet, la fondation a conclu un accord contractuel avec Swiss Life Asset Management SA, Zurich, pour la gestion de la fortune. Dans le cadre de ce mandat, des tranches spécifiques de groupes de placement proposés par la Fondation de placement Swiss Life peuvent être utilisées. Si sa situation financière le permet, la fondation peut mettre à profit des possibilités de placement plus étendues.

### Limites des placements selon l'art. 54 ss OPP 2

Les responsables des placements sont contractuellement tenus de respecter en permanence les prescriptions en matière de placement (limites imposées pour chaque catégorie selon l'art. 54 OPP 2 et limites globales selon l'art. 55 OPP 2) ainsi que les limites définies par la fondation, dont certaines sont plus strictes.

Les directives de placement au sens des art. 54, 54a, 54b, 55 et 56 OPP 2 sont respectées.

### VI.2 Valeur cible et calcul de la réserve de fluctuation de valeurs

La valeur cible de la réserve de fluctuation de valeurs correspond à 8% du capital de prévoyance.

En CHF

		2015
<b>VALEURS COMPTABLES</b>		
- Capitaux de prévoyance		
Capitaux de prévoyance des assurés actifs	285 358 815	-
- Réserve mathématique des bénéficiaires de rentes	24 042 601	-
- Provision pour risque de longévité	601 100	-
- Provision pour pertes sur les retraites	2 093 300	-
<b>TOTAL CAPITAL DE PRÉVOYANCE (BASE: VALEUR CIBLE)</b>		<b>312 095 816</b>
Valeur cible de la réserve de fluctuation de valeurs	8,00%	<b>24 967 665</b>
Réserve de fluctuation de valeurs au 31.12.2015	2,45%	<b>7 631 703</b>
<b>DÉFICIT DANS LES RÉSERVES AU 31.12.</b>		<b>17 335 962</b>

### VI.3 Présentation des placements selon les catégories de placement

Stratégie de placement (valable à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2013)

CATÉGORIE DE PLACEMENT	Tranche inférieure	Niveau stratégique	Tranche supérieure	Limite OPP 2	en CHF		en %	en CHF
					31.12.2015	Actuellement	Delta	31.12.2014
Actions Swiss Life					88 444	0,03%	0,03%	78 012
Liquidités	0%	1%	10%		19 537 828	5,60%	4,60%	5 298 137
Obligations CHF Suisse	2%	8%	14%		17 380 080	4,98%	-3,02%	14 121 146
Obligations ME Global Etats (couvertes en CHF)	5%	15%	25%		59 349 808	17,00%	2,00%	48 798 879
Obligations ME Entreprises (couvertes en CHF)	12%	22%	32%		99 084 486	28,38%	6,38%	60 488 681
Obligations ME High Yield (couvertes en CHF)	0%	4%	8%		12 707 873	3,64%	-0,36%	3 339 354
Actions Suisse	3%	6%	9%		24 523 843	7,02%	1,02%	18 451 383
Actions Etranger	6%	12%	18%		32 451 979	9,29%	-2,71%	31 462 035
Immobilier Suisse	18%	24%	30%	30%	68 042 084	19,49%	-4,51%	61 506 197
Placements alternatifs	0%	8%	15%	15%	15 984 382	4,58%	-3,42%	8 176 358
<b>TOTAL TITRES ET LIQUIDITÉS</b>		100%			<b>349 150 807</b>	100,00%		251 720 182
Total		100%						
- dont actions	9%	18%	27%	50%	56 975 822	16,32%	-1,68%	49 913 418
- dont monnaies étrangères	6%	20%	30%	30%	32 451 979	9,29%	-10,71%	31 462 035

#### VI.4 Opérations sur les instruments financiers dérivés, securities lending et rétrocessions

Les portefeuilles des œuvres de prévoyance peuvent comprendre des investissements directs ou indirects dans des produits dérivés par le biais d'instruments de placement collectifs. En 2015, aucun produit dérivé n'a été utilisé. En 2015, il n'a pas non plus été fait usage de prêts de valeurs mobilières. En ce qui concerne les rétrocessions, la Fondation de placement Swiss Life a confirmé qu'il n'en avait pas été versé en 2015.

#### VI.5 Explication relative au résultat net des titres

CATÉGORIE DE PLACEMENT	Produit	Réalisé	De façon latente	en CHF		en %
				31.12.2015	Actuellement	31.12.2014
Actions Swiss Life <sup>1</sup>	2 119	-5	11 377	13 492		2,81%
Obligations CHF Suisse	-	17 214	263 238	280 452		58,41%
Obligations ME (couvertes en CHF)	-	-198 261	-3 167 557	-3 365 817		-700,97%
Actions Suisse	-	136 785	145 797	282 582		58,85%
Actions Etranger	-	58 315	384 205	442 521		92,16%
Immobilier Suisse	390 915	-328 564	3 175 982	3 238 333		674,42%
Placements alternatifs	99 766	-	-511 160	-411 394		-85,68%
<b>TOTAL PRODUIT DES TITRES</b>	<b>492 800</b>	<b>-314 515</b>	<b>301 883</b>	<b>480 168</b>		<b>100,00%</b>

Performance nette: 0,28% (année précédente: 7,07%)

#### VI.6 Explication relative aux frais de gestion de la fortune

Placements	en CHF
	31.12.2015
Total des placements à la valeur du marché	349 150 807
dont:	
Placements transparents	349 150 807
Placements non transparents selon art. 48a al. 3 OPP 2	-
Taux de transparence des coûts	100%
Frais de gestion de la fortune	en CHF
	31.12.2015
Frais de gestion de la fortune directement comptabilisés	85 101
Somme de tous les ratios de coûts relatifs aux placements collectifs, en CHF	1 489 032
Frais de gestion de la fortune imputés au compte d'exploitation	1 574 133
En % des placements offrant la transparence des coûts	0,45%

## VI.7 Evolution de la réserve de contributions de l'employeur au niveau de l'œuvre de prévoyance

En CHF

	2015	2014
<b>ETAT DE LA RÉSERVE DE CONTRIBUTIONS DE L'EMPLOYEUR AU 01.01.</b>	<b>1 834 158</b>	<b>1 267 892</b>
Versements en cas de reprise de contrat	444 315	733 468
Intérêts de la réserve de contributions de l'employeur	3 259	10 310
<b>TOTAL AUGMENTATIONS</b>	<b>447 574</b>	<b>743 778</b>
Utilisation pour le paiement des cotisations	280 982	169 496
Utilisation pour la dissolution de contrat	-	8 016
<b>TOTAL DIMINUTIONS</b>	<b>280 982</b>	<b>177 512</b>
<b>ETAT DE LA RÉSERVE DE CONTRIBUTIONS DE L'EMPLOYEUR AU 31.12.</b>	<b>2 000 750</b>	<b>1 834 158</b>

## VII Explications relatives à d'autres postes du bilan et du compte d'exploitation

### VII.1 Explications relatives au bilan

Le poste Compte de régularisation passif comprend les dépôts déjà versés mais pas encore dus.

### VII.2 Explications relatives au compte d'exploitation

Le Résultat net de la partie assurance est la somme des postes Total apports provenant de cotisations et prestations d'entrée, Total dépenses pour prestations et versements anticipés, Total dissolution/constitution de capitaux de prévoyance, provisions techniques et réserves de contributions, Total produits de prestations d'assurance et Total charges d'assurance.

### VII.3 Frais de gestion/frais administratifs

La fondation n'emploie pas de personnel propre. Les affaires sont intégralement déléguées à Swiss Life SA. Les cotisations de frais correspondent aux primes pour frais de gestion indiquées, qui sont transmises à Swiss Life SA.

La fondation ne doit s'acquitter d'aucun frais de marketing et de publicité ni de courtage et d'intermédiation.

## *VIII Prescriptions de l'autorité de surveillance*

### **Autorité de surveillance responsable**

Par courrier du 4 décembre 2015, l'autorité de surveillance compétente a pris connaissance des rapports remis pour l'exercice 2014, les a vérifiés et assortis de commentaires ou de prescriptions. Ces remarques ou prescriptions ont en partie été mises en application dans les présents comptes annuels. Concernant la mise en œuvre des autres points, la gérance est en pourparlers avec l'autorité de surveillance.

## *IX Autres informations relatives à la situation financière*

Aucune autre information n'est disponible sur la situation financière.

## *X Evénements survenus après la clôture du bilan*

Aucun événement d'une importance capitale pour l'appréciation des présents comptes n'est survenu après la clôture du bilan.

Zurich, le 25 mai 2016

Fondation collective Swiss Life pour le 2<sup>e</sup> pilier

Marianne Engel-Ducret  
Présidente

Stephan Huwiler  
Responsable de la gestion des fondations

# Rapport de l'organe de révision



Rapport de l'organe de révision  
au Conseil de fondation de  
Fondation collective Swiss Life pour le 2<sup>e</sup> pilier  
Zurich

## Rapport de l'organe de révision sur les comptes annuels

En notre qualité d'organe de révision, nous avons effectué l'audit des comptes annuels ci-joints de Fondation collective Swiss Life pour le 2<sup>e</sup> pilier, comprenant le bilan, le compte d'exploitation et l'annexe pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2015.

### *Responsabilité du Conseil de fondation*

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels, conformément aux dispositions légales, à l'acte de fondation et aux règlements, incombe au Conseil de fondation. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le maintien d'un contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels afin que ceux-ci ne contiennent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En outre, le Conseil de fondation est responsable du choix et de l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que des estimations comptables adéquates.

### *Responsabilité de l'expert en matière de prévoyance professionnelle*

Le Conseil de fondation désigne pour la vérification, en plus de l'organe de révision, un expert en matière de prévoyance professionnelle. Ce dernier examine périodiquement si l'institution de prévoyance offre la garantie qu'elle peut remplir ses engagements et si les dispositions réglementaires de nature actuarielle et relatives aux prestations et au financement sont conformes aux dispositions légales. Les provisions nécessaires à la couverture des risques actuariels se calculent sur la base du rapport actuel de l'expert en matière de prévoyance professionnelle au sens de l'art. 52e al. 1 LPP en relation avec l'art. 48 OPP 2.

### *Responsabilité de l'organe de révision*

Notre responsabilité consiste, sur la base de notre audit, à exprimer une opinion sur les comptes annuels. Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes d'audit suisses. Ces normes requièrent de planifier et réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne contiennent pas d'anomalies significatives.

Un audit inclut la mise en œuvre de procédures d'audit en vue de recueillir des éléments probants concernant les valeurs et les informations fournies dans les comptes annuels. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les comptes annuels puissent contenir des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en compte le contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, pour définir les procédures d'audit adaptées aux circonstances, et non pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comprend, en outre, une évaluation de l'adéquation des méthodes comptables appliquées, du caractère plausible des estimations comptables effectuées ainsi qu'une appréciation de la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Nous estimons que les éléments probants recueillis constituent une base suffisante et adéquate pour fonder notre opinion d'audit.

### *Opinion d'audit*

Selon notre appréciation, les comptes annuels pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2015 sont conformes à la loi suisse, à l'acte de fondation et aux règlements.

---

PricewaterhouseCoopers AG, Birchstrasse 160, Postfach, 8050 Zürich  
Telefon: +41 58 792 44 00, Telefax: +41 58 792 44 10, [www.pwc.ch](http://www.pwc.ch)



### Rapport sur d'autres dispositions légales et réglementaires

Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément (art. 52b LPP) et d'indépendance (art. 34 OPP 2) et qu'il n'existe aucun fait incompatible avec notre indépendance.

Nous avons également procédé aux vérifications prescrites aux art. 52c al. 1 LPP et 35 OPP 2. Le Conseil de fondation répond de l'exécution de ses tâches légales et de la mise en œuvre des dispositions statutaires et réglementaires en matière d'organisation, de gestion et de placements.

Nous avons vérifié:

- si l'organisation et la gestion étaient conformes aux dispositions légales et réglementaires et s'il existait un contrôle interne adapté à la taille et à la complexité de l'institution;
- si les placements étaient conformes aux dispositions légales et réglementaires;
- si les comptes de vieillesse étaient conformes aux dispositions légales;
- si les mesures destinées à garantir la loyauté dans l'administration de la fortune avaient été prises et si le respect du devoir de loyauté ainsi que la déclaration des liens d'intérêts étaient suffisamment contrôlés par l'organe suprême;
- si les fonds libres ou les participations aux excédents résultant des contrats d'assurance avaient été utilisés conformément aux dispositions légales et réglementaires;
- si les indications et informations exigées par la loi avaient été communiquées à l'autorité de surveillance;
- si les actes juridiques passés avec des personnes proches qui nous ont été annoncés garantissaient les intérêts de l'institution de prévoyance.

Nous attestons que les dispositions légales, statutaires et réglementaires applicables en l'espèce ont été respectées.

Nous recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

PricewaterhouseCoopers AG

Michael Bührlé  
Expert-réviseur  
Réviseur responsable

Robel Ghebressilasie

Zurich, le 25 mai 2016

Annexe:

- Comptes annuels en allemand (bilan, compte d'exploitation et annexe)

## *Impressum*

Le rapport de gestion de la Fondation collective Swiss Life pour le 2<sup>e</sup> pilier est publié en allemand et en français. En cas de divergence entre le texte original allemand et la traduction française, c'est la version allemande qui fait foi. La reproduction, même partielle, n'est autorisée qu'avec mention de la source. Un exemplaire justificatif doit être joint.

**Editeur**

Swiss Life SA, Zurich

**Production**

Management Digital Data AG, Lenzbourg, Argovie

© Swiss Life, 2016

*L'avenir commence ici.*

*Swiss Life  
General-Guisan-Quai 40  
Case postale 2831  
CH-8022 Zurich*

*Tel. +41 43 284 33 11  
[www.swisslife.com](http://www.swisslife.com)*